



Avec « 1,2,3 Nagez ! », le Département permet aux enfants en situation de handicap d'apprendre à nager gratuitement cet été

Amiens, le jeudi 12 juin 2025

Le Conseil départemental de la Somme renouvelle son programme estival « 1,2,3 Nagez ! », en lui donnant cette année une orientation résolument inclusive. Réservée aux enfants en situation de handicap, cette édition 2025 propose un apprentissage gratuit de la natation dans 9 piscines du territoire, du 7 juillet au 1^{er} août 2025.

Une initiative gratuite, inclusive et territorialisée

Ce dispositif, entièrement financé par le Département, mobilise les gestionnaires des centres aquatiques ainsi que les clubs de natation locaux, partenaires indispensables de cette opération. Il a pour ambition de favoriser l'accès au sport et à l'apprentissage de la natation pour des enfants qui rencontrent souvent des freins d'accès aux pratiques sportives traditionnelles.

Les enfants en situation de handicap moteur, sensoriel, cognitif ou psychique, âgés de 4 à 18 ans, pourront ainsi bénéficier de séances adaptées, encadrées par des professionnels formés.

9 piscines mobilisées dans la Somme



Ce programme est proposé dans 9 équipements aquatiques :

- Amiens (Aquapôle et Coliseum)
- Abbeville (L'Aqu'Abb)
- Ham (L'AquariHam)
- Moreuil (Alméo)
- Croixrault (Aquasoa)
- Roye (L'Arobase)
- Corbie (Calypso)
- Doullens (L'Eldorad'O)

Les familles peuvent choisir une ou plusieurs semaines (1, 2 ou 4 semaines selon les piscines) pour inscrire leur enfant sur la période du 7 juillet au 1^{er} août 2025.

Briser les barrières, ouvrir l'accès à l'eau

Le programme « 1,2,3 Nagez ! » a pour vocation de s'adresser aux enfants qui n'ont pas ou peu accès à la pratique de la natation. Dans un département où l'eau est omniprésente, savoir nager est une compétence essentielle, autant pour la sécurité que pour l'épanouissement personnel.

Les séances, ludiques et sécurisées, permettront à chaque enfant d'acquérir progressivement confiance et autonomie dans l'eau, tout en favorisant leur développement moteur, leur bien-être et leur estime de soi.

Comment préinscrire les enfants ?

Les pré-inscriptions se font en ligne, via un formulaire propre à chaque piscine, accessible sur la page dédiée : www.somme.fr/savoir-nager

Les familles seront ensuite recontactées par les équipes du Département pour confirmer la participation, selon les disponibilités.

Pour Christelle Hiver, Présidente du Conseil départemental de la Somme, « *Avec Margaux Delétré, Vice-présidente en charge de la culture, du patrimoine et des sports, nous savons l'importance de l'apprentissage de la natation, dès le plus jeune âge. Il s'agit ici d'agir concrètement pour la prévention des noyades et la sécurité aquatique des enfants, en transmettant les compétences fondamentales et le plaisir de nager. Avec 1,2,3 Nagez ! nous offrons aux enfants en situation de handicap la possibilité d'apprendre à nager gratuitement, dans un cadre sécurisé et adapté. C'est un engagement fort du Département pour l'inclusion et l'égalité d'accès au sport. Grâce à la mobilisation de nos partenaires, 9 piscines accueilleront ce programme partout dans la Somme cet été. »*

CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr

www.somme.fr/presse

